

COMMISSION CRA
REUNION n°2021-2
Saison 2020/2021

Date : Jeudi 25 février 2021

Lieu : visioconférence 20h00 – 22h45

Secrétaire de séance : Alain AUGÉY, Didier FROMENTIIN et Sandrine LOUIS PHILIPPE

Présents :

Membres du bureau :

Vice-président Ligue et Président CRA : Alain AUGÉY

Secrétaire Adjointe : Sandrine LOUIS PHILIPPE

Trésorier Adjoint : Emmanuel PICAUT

Membres du Comité Directeur :

Didier FROMENTIN (Responsable de la Cellule Formation CRA)

Membres de la Commission :

Nassim AOUN, Noël AUGÉY, Olivier LEGER, Pierre Etienne LESAVRE, Mathieu MENS, Vincent SAINT VOIRIN

Excusés :

Serge BANOS, Philippe FAIVRE (Président de la Ligue) et Marie Laure SERGENT (Présidente CDV39)

Ordre du jour :

- 1- Organigramme de la commission
- 2- Projets pour l'olympiade
- 3- Budget prévisionnel 2022
- 4- Point sur la formation en cours
- 5- Questions diverses

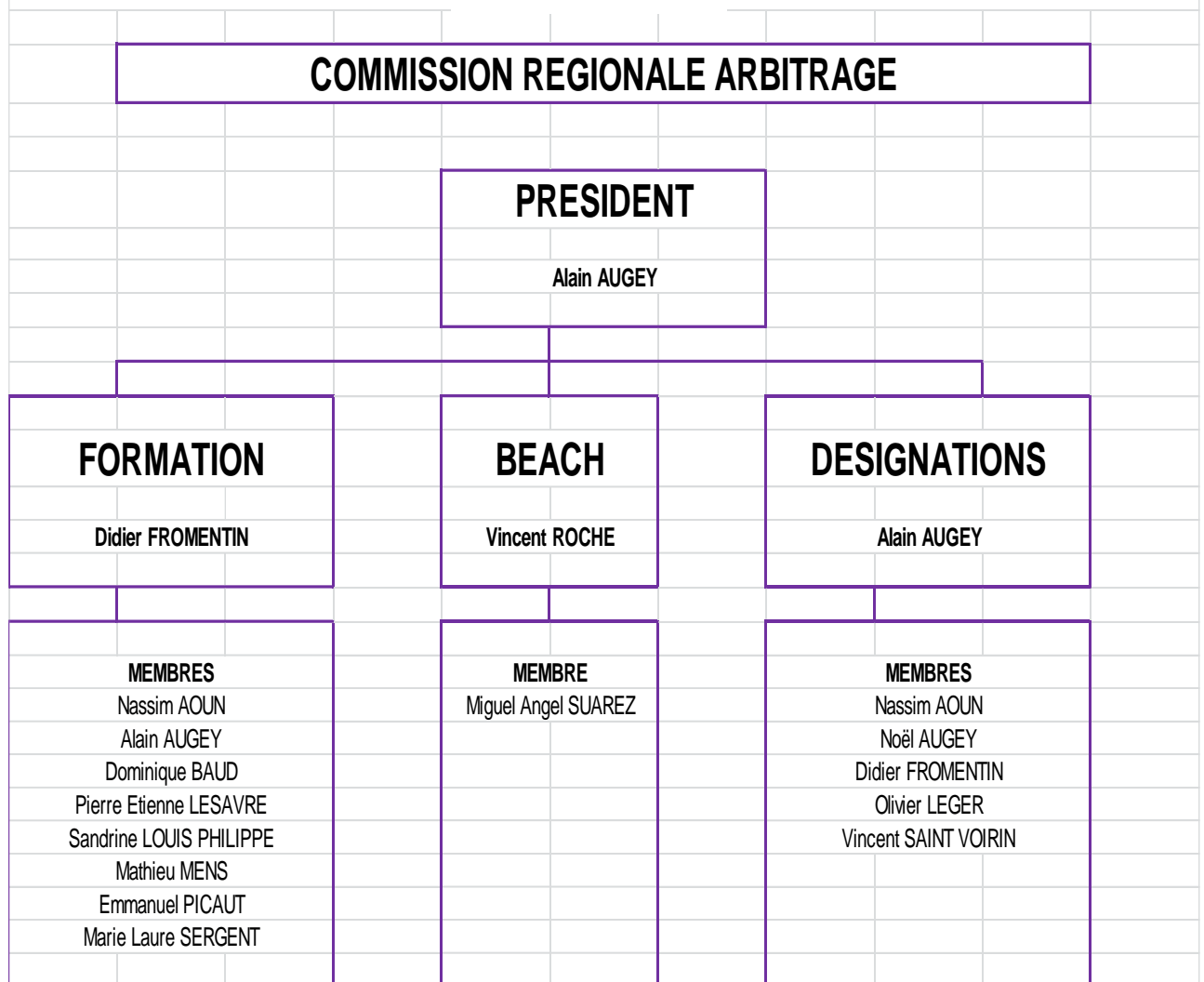
Réunion :

1- Organigramme de la Commission :

Après discussion, il est décidé de modifier l'organigramme qui figure sur le site de la Ligue

En effet, il fait apparaître certaines incohérences

Le nouvel organigramme est le suivant :



2- Projets pour l'olympiade :

Les projets de la commission seront axés sur la formation et le suivi des arbitres.

a- Détection de jeunes arbitres

Recherche de jeunes qui ont du potentiel et la volonté d'aller le plus loin possible dans la carrière d'arbitre.

L'UNSS peut être un formidable réservoir si nous arrivons à contacter les jeunes.

b- Formation de licenciés qui veulent obtenir le grade départemental

Ces formations ont déjà commencé.

Pour la première, nous avons 38 candidats pour 16 clubs et elle a débuté le 4 février 2021.

c-Suivi des arbitres

Ce suivi nous permettra de superviser les arbitres en cours de saison, de faire de la formation continue et permettre aux volontaires qui le souhaitent de changer de panel

3- Point sur la formation en cours :

Pour une première, nous avons 38 stagiaires qui se répartissent de la façon suivante :

- > 7 souhaitent être marqueurs
- > 29 veulent être arbitres

> 2 ne se sont encore pas positionnés

Les 2 séances qui se sont déjà déroulées se passent bien avec une bonne écoute des stagiaires.

Comme c'est une première, certains détails seront à améliorer pour les prochaines sessions dont le Zoom de la Ligue qui fonctionne mieux maintenant.

La troisième séance aura lieu le 4 mars 2021.

L'examen, quant à lui, se fera le 11 mars 2021, suivi de la correction active du questionnaire Marqueur puis Arbitre.

Les questionnaires seront des QCM à 45 questions, a priori.

Un oral de contrôle est prévu pour les stagiaires qui auront une note entre 10 et 12.

Une séance de formation continue s'est tenue le 11 février 2021.

Le thème choisi était ligne d'arbitrage et protocole.

Elle a réuni 5 arbitres certifiés, 1 marqueur et 9 stagiaires en cours de formation.

La réunion de bilan de formation se tiendra le 18 mars 2021.

4-Budget prévisionnel de la commission :

Nous nous sommes servis du budget de la saison dernière pour établir celui de la commission pour l'année 2022

Il s'établit de la façon suivante :

Dépenses		
Récompenses (sifflets, cartons, etc...)		500.00
Frais de supervision		1500.00
Frais de déplacements des arbitres		<u>11500.00</u>
	TOTAL	13500.00
Recettes		
Engagements en championnat		10500.00
Vente de maillots d'arbitre		200.00
Dons		500.00
Frais pédagogiques réglés par les stagiaires		<u>1500.00</u>
	TOTAL	12700.00

Ceci fait un budget prévisionnel déficitaire de 800.00€

5- Questions diverses :

FDME

Une séance de formation ou d'information sur des points précis est à étudier.

Form'arbitre

Nous ne donnons pas suite car il ne donne pas entièrement satisfaction et nous pouvons travailler avec les outils adaptés par Emmanuel PICAUT et Mathieu MENS.

Supervision

Essayer d'avoir les films des matchs où évoluent les arbitres qui sont à évaluer.

Ce système serait un outil pratique pour le superviseur et l'arbitre.

Superviseurs

Ils seront désignés par la cellule formation, en fonction du niveau de compétence de l'arbitre à superviser.

Les frais de déplacements des superviseurs seront remboursés si leur rapport de supervision est transmis à la CRA dans la semaine qui suit ladite supervision.